

SCOLARISER LES ELEVES HANDICAPES : LE SNETAA DIT OUI !

MAIS LES MOYENS ET LES PERSONNELS D'ACCOMPAGNEMENT MANQUENT !!!

OUI, le SNETAA veut que la LOI de 2005 en faveur des handicapés s'applique tant pour les élèves que pour les personnels.

Loin des incantations, nous sommes confrontés à la réalité.

Des locaux ne sont pas encore adaptés aux handicapés ; par exemple des marches pour accéder à l'entrée et pas d'ascenseur pour accéder aux étages où sont les salles de cours : personnels ou élèves handicapés ne peuvent accéder, impossible !

Des ateliers où devraient être scolarisés des sourds n'ont pas les normes de sécurité visuelles.

Des AVS (auxiliaires de vie scolaire) utilisant le langage des signes pour scolariser des sourds ne sont là que quelques heures et dans peu de disciplines ! De plus les contrats des AVS cessent au bout de 2 ans et ils arrivent au « pôle emploi », les handicapés attendent un nouvel AVS ... si les crédits ne sont pas réduits !

Pour le **SNETAA**, il faut créer un métier d'accompagnateur pour ce cadre pour une solution permanente, ce qui n'est pas encore le cas ! Et comme il n'y a pas de crédit formation pour permettre aux professeurs de se former pour accompagner ces handicaps, la solution n'arrive pas. C'est lamentable !

Politiques, cessez votre bla-bla-bla : agissez concrètement pour mettre en place les moyens et les personnels formés pour scolariser les élèves handicapés ! Et là vous serez, peut-être, crédibles !!!